



Temps de pause

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 septembre 2007

Je voulais savoir si je fais 8h 14h ais- je le droit de prendre une pause ? merci

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme. Toutefois, vous devez savoir que la seule pause, hormis les cas spéciaux, contenue dans le code du travail n'est due qu'après 6 heures consécutives de travail.